



La solution d'épargne retraite 100% Patrimoniale et 100% flexible

Le PER Eres

Ensemble, bâtissons des stratégies d'épargne sur mesure.



A woman with long brown hair and glasses is looking down at a laptop. She is wearing a striped shirt and white earbuds. The background is a blurred office setting. A blue rectangular box is overlaid on the right side of the image, containing white text. On the left side of the image, there is a grid of small white plus signs.

Le meilleur
du PER,
avec Eres

Le PER, l'enveloppe patrimoniale de **préparation à la retraite**



Le PER vous permet de préparer de multiples objectifs :

Préparer votre retraite

Construire une future source de revenus complémentaire

Anticiper le financement d'un projet futur

Diminuer votre pression fiscale (ou profiter d'un cadre fiscal avantageux)



Dispositif unique

Le PER, instauré par la loi Pacte (2019), est devenu la solution retraite universelle, quel que soit votre statut (salarié, travailleurs non salariés (TNS), retraité, sans activité)

Il permet de regrouper tous vos anciens dispositifs d'épargne retraite dans une seule enveloppe

En transférant vos anciens contrats (Madelin, PERP...), vous pouvez opter pour une sortie en capital ou en rente, selon le compartiment. Votre Conseiller et les experts Eres vous accompagnent dans cette décision



Avantage fiscal

Les versements volontaires sont déductibles de votre revenu imposable, dans la limite de vos plafonds d'épargne retraite

En l'absence de retrait, aucune fiscalité ne s'applique pendant la phase d'épargne. La fiscalité sur les gains réalisés intervient uniquement à la sortie

À la retraite, vous pouvez opter, pour une sortie en capital ou en rente, selon le compartiment, avec une exonération des prélèvements sociaux en phase de constitution sur le contrat (y compris sur la partie en fonds en euro)



Souplesse à la sortie

Liberté de choix à la retraite : sortie en capital, en capital fractionné, en rente ou en mixant capital et rente

Déblocage anticipé possible notamment en cas d'achat de résidence principale, invalidité, décès, chômage, surendettement, expiration des droits à l'assurance chômage ou de cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement ou de liquidation judiciaire

Avertissement : Le Plan d'Epargne Retraite (PER) est un placement long terme. Les montants investis sur des supports en unités de comptes supportent un risque de perte en capital. Ils ne sont pas garantis par l'assureur et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Les conditions de déblocage sont réglementairement limitées. Les avantages fiscaux liés au PER dépendent des plafonds légaux et de votre situation patrimoniale, personnelle et fiscale.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut être amené à évoluer. Les avantages fiscaux éventuels dépendent de la législation en vigueur, susceptible d'être modifiée ultérieurement.

Le PER Eres, l'outil d'épargne retraite

100% patrimonial et 100% flexible

Accessibilité

- Accessible à tous : salariés, chefs d'entreprises, TNS, retraités, inactifs
- Versements libres à partir de 500 €
- Versements libres programmés à partir de 50 € par mois
- Options d'arbitrage gratuites : Investissement Progressif, Sécurisation des plus-values

Flexibilité

- Souplesse dans le choix des options financières et des garanties : investissement progressif, sécurisation des plus-values, limitation des moins-values relatives
- Possibilité de panacher entre gestion libre et gestion pilotée
- Option de sortie en rente, en capital de manière complète ou en capital fractionné
- 0% de frais sur arrérages de rente

Solidité de l'assureur

- Filiale du groupe Swiss Life
- **Swisslife Assurance et Retraite à fin 2025 :**
 - 13 542 M€ d'actifs confiés
 - 708 M€ de collecte nette
 - Taux de solvabilité 114 %

Actif Général de Swisslife Assurances

- Possibilité d'investir à 100 % dans le fonds euros
- L'actif général de Swisslife Assurance et Patrimoine propose un système de bonification en fonction de l'allocation du contrat, voici les conditions de 2026 :
 - 1,10% net entre 0% et 40% en UC
 - 2% net entre 40% et 70% en UC
 - 3,20% net si plus de 70% en UC
 - 2% en phase de rente

Gamme financière large et diversifiée

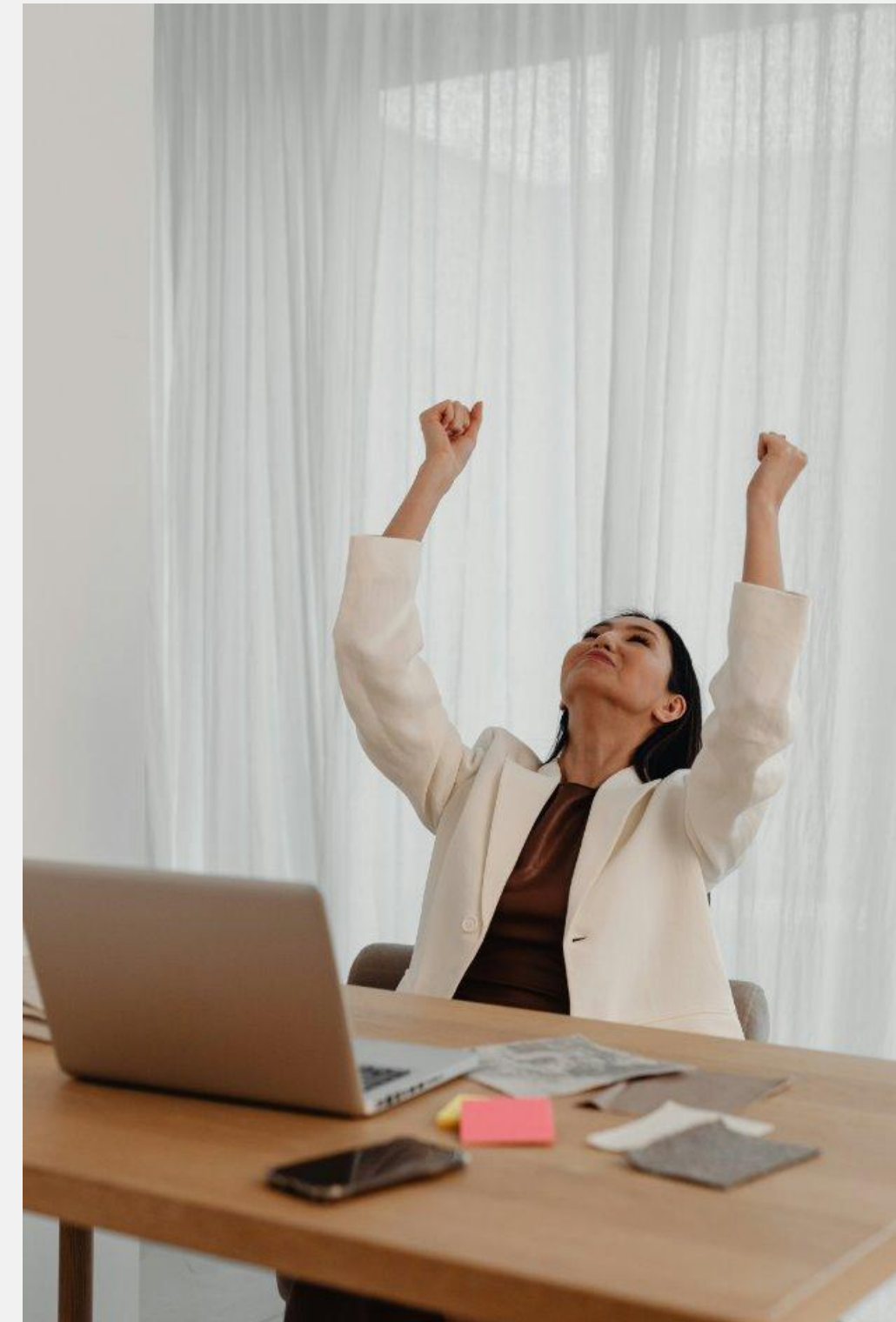
- +400 OPCVM en architecture ouverte dont des UC labellisées ([ISR](#), [Greenfin](#), [Finansol](#))
- Gamme de fonds obligataire à échéance
- Supports immobiliers
- Produits Structurés dédiés et de campagne

Gestion pilotée thématique Eres

- Pilotage automatique et individualisé
- Des grilles de gestion pilotée adaptées à chaque profil et horizon de placement :
 - Réglementaires, (Défensive, Tempérée, Offensive)
 - Avec une sensibilité aux Investissements Socialement Responsable (ISR)
 - Avec une sensibilité Immobilière,
 - Nouveau : avec une sensibilité en Private Equity

Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Ces fonds composant les unités de comptes présentent des risques propres incluant celui de perte en capital ou de défaillance des entreprises en cas de rachat, arbitrage ou de dénouement par décès.



Eres, le spécialiste indépendant de l'épargne retraite

Depuis notre création en 2005, nous accompagnons les épargnants et leurs conseillers, en proposant une alternative indépendante aux offres d'épargne retraite assurancielle traditionnelles, grâce à :

- > Une connaissance approfondie des mécanismes d'ingénierie patrimoniale et fiscale,
- > Une gamme de fonds d'investissements en architecture ouverte,
- > Des solutions adaptées aux besoins de tous les épargnants et toutes les entreprises.

Les transferts c'est chez Eres :



Les experts Eres analysent gratuitement en moins de 72h votre projet de transfert : étude sur mesure qualitative, comparaison des tables de mortalité et taux techniques, étude successorale et de protection des conjoints.

Process de rapatriement des fonds intégralement géré par nos équipes de gestion, avec un délai moyen de 2x inférieur à la moyenne de la place (60 jours contre 120 en moyenne chez le reste de l'industrie).

Périmètre des études de transfert personnalisée : PER, Madelin, PERP, Prefon, Corem, PERCO/PERECO, art.83/PEROB.

100% digital :



Adhésion en ligne avec la signature électronique et investissement progressif activable dès l'adhésion.

Possibilité de mettre en place des versements programmés, dès l'adhésion.

Accédez à tout moment à la valorisation de votre contrat via la plateforme Sylvea de Spirica.

Votre conseiller a la possibilité d'anticiper l'impact fiscal de vos versements et projeter votre capital disponible à la retraite grâce à nos simulateurs en ligne.

Qualité de service et expertises :



L'équipe de middle-office Eres se mobilise pour assurer le suivi administratif de vos opérations avec réactivité et efficacité.



Alimentation et fiscalité des plans

Regroupez vos dispositifs de retraite dans votre PER



Déductibilité des versements volontaires

Salariés, fonctionnaires ou assimilés

- Au titre du revenu Net Global
- Le plus élevé des 2 plafonds :
 - 10 % des revenus professionnels nets de frais N-1*
 - 10 % PASS N-1

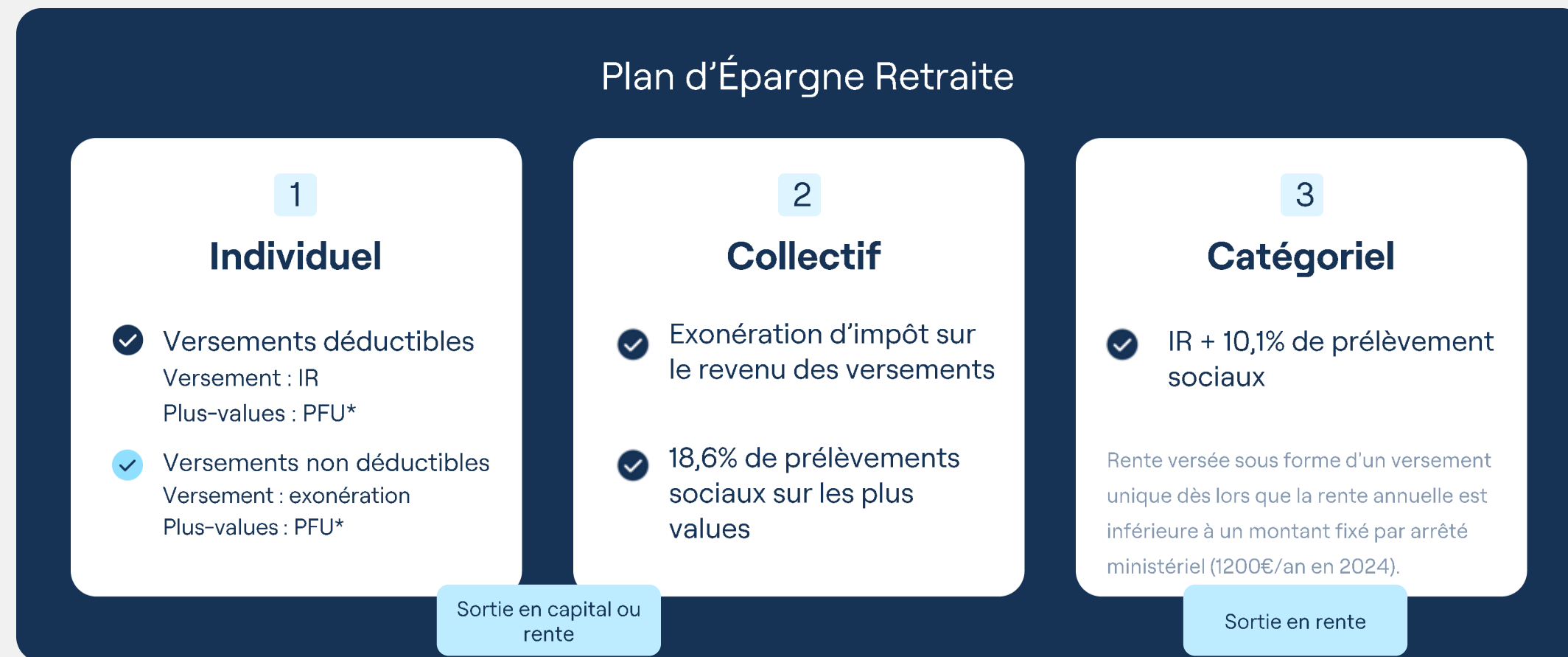
Travailleur Non-Salariés (TNS)

- Au titre des revenus d'activités :
 - Bénéfice imposable* > PASS : 10% du BI + majoration de 15% du (BI – PASS)*
 - Bénéfice imposable < PASS : 10% PASS
- Au titre du revenu Net Global : cf rubrique salariés

Vous pouvez transférer votre PERECO et votre PEROB vers le PERin



Fiscalité de la sortie du PER



*Prélèvement forfaitaire unique

Pendant l'épargne

Vos versements sont déductibles de votre revenu imposable (jusqu'à 10 % de vos revenus professionnels). Aucun prélèvement social durant cette phase.

Rachat anticipé

En cas de déblocage pour motif exceptionnel (invalidité, chômage, décès du conjoint...), le capital est exonéré d'IR. Seuls les gains sont soumis aux prélèvements sociaux (18,6 %).

À la retraite

Sortie en capital ou en rente, au choix. La fiscalité dépend du mode de liquidation et de la déduction ou non des versements à l'entrée.

En cas de décès

Avant 70 ans : abattement de 152 500 € par bénéficiaire. Après 70 ans : abattement global de 30 500 €. Conjoint et partenaire de PACS exonérés.

A woman with long blonde hair is holding a young child in her arms. The child is wearing a thick, brown, teddy-style jacket and olive green pants. The woman is wearing a grey top and a green and white patterned scarf. They are standing in a forest with green foliage in the background. A light blue rectangular box with a white border is overlaid on the right side of the image, containing the text 'Les cas de déblocage anticipé'. On the left side of the image, there is a grid of small white plus signs (+) arranged in four rows and sixteen columns.

Les cas de déblocage anticipé

Cas de déblocage anticipé des plans

Cas de déblocage	COMPARTIMENTS		
	1	2	3
Acquisition de la résidence principale	✓	✓	
Décès du conjoint ou du partenaire de PACS	✓	✓	✓
Invalidité du titulaire, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire de PACS	✓	✓	✓
Surendettement	✓	✓	✓
Expiration des droits à l'assurance chômage	✓	✓	✓
Cessation d'activité non salariée du titulaire à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire	✓	✓	✓
Affection grave, le handicap ou la survenue d'un accident d'une particulière gravité chez l'enfant à la charge du Titulaire.	✓	✓	✓

Un évènement ne permet qu'un déblocage.

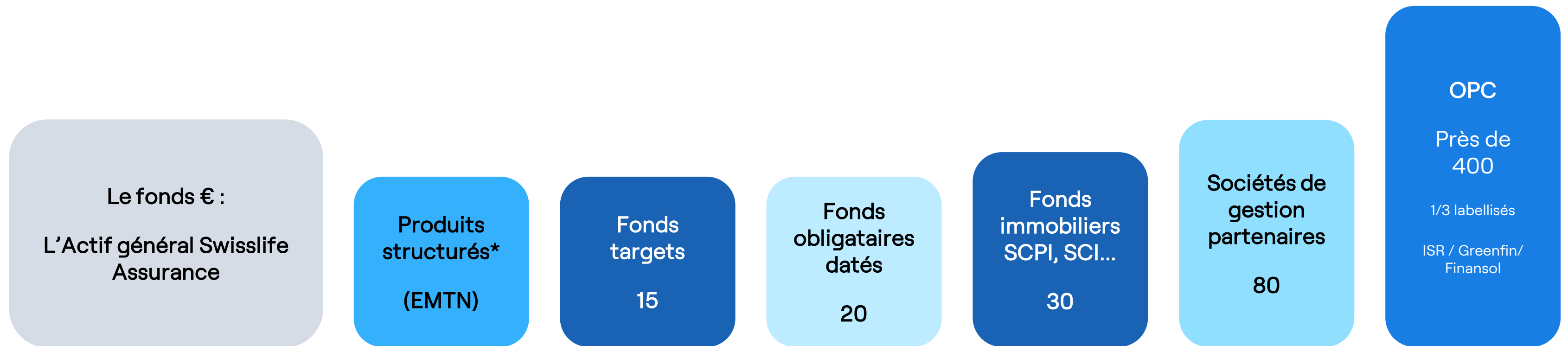
Seuls les versements intervenus avant le dit évènement peuvent faire l'objet du déblocage.

+ + + + + + + + + + + + + + +
+ + + + + + + + + + + + + + +
+ + + + + + + + + + + + + + +
+ + + + + + + + + + + + + + +

La gamme du PER Eres

Une gestion libre 100% patrimoniale et flexible en constante évolution

Gestion Libre : Construisez avec votre conseiller votre allocation sur mesure **avec plus de 450 supports**



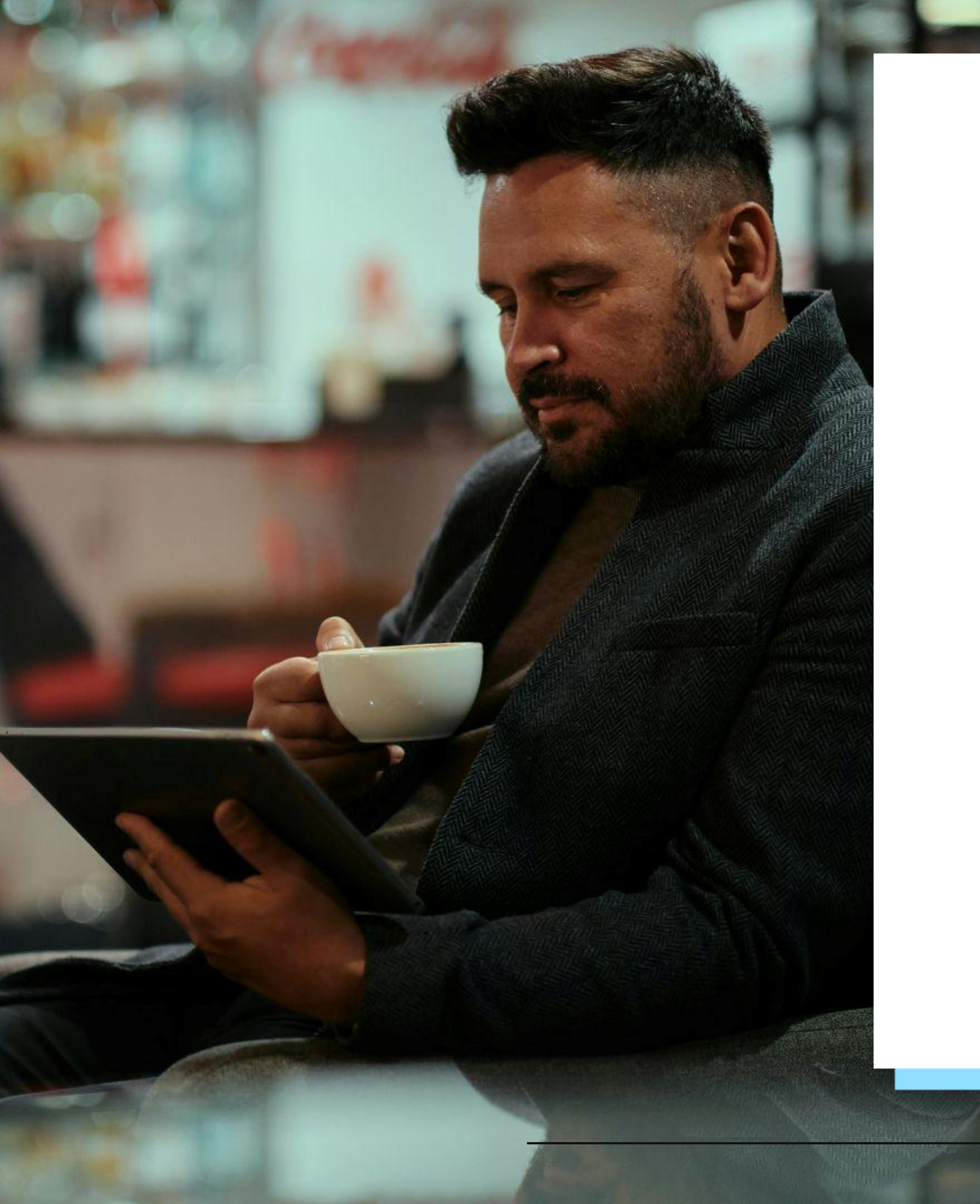
Les montants investis sur des supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital. Ils ne sont pas garantis par l'assureur et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Avant tout investissement, il est recommandé de s'assurer de l'adéquation de ce type de support au profil de risque et aux objectifs de l'épargnant.

Vous êtes invité à consulter les documents d'information (Document d'information Clé, Notice d'information et) présentant l'ensemble des caractéristiques, des risques et des frais afférents à l'investissement avant toute décision d'investissement

** Accessible dès 1000€ investi*



Optimisez votre
PER avec la
gestion pilotée
par Eres



Reposez vous sur l'expertise Eres avec la Gestion pilotée

Qu'est-ce que la gestion pilotée de mon PER individuel ?

La gestion pilotée est un mode de gestion proposant un pilotage automatique de vos placements

Votre épargne est investie entre différents supports et réaffectée au cours du temps pour réduire progressivement le risque à l'approche de l'échéance

Lorsque le départ à la retraite est éloigné, votre épargne est investie dans des produits plus risqués mais à plus haut rendement potentiel

À mesure que la retraite approche, l'épargne est progressivement sécurisée sur des supports moins risqués

La Gestion Pilotée chez Eres est sans frais supplémentaire et simple

Simplicité : vous pouvez toujours mettre un terme à la gestion pilotée et transférer vos avoirs vers la gestion libre

Comment définir votre profil investisseur ?

Choisissez votre profil de gestion : prudent, équilibré, offensif (etc) en fonction de votre âge théorique de départ en retraite et votre aversion au risque

Agrémentez si vous le souhaitez votre gestion pilotée d'une dimension thématique : ISR, Immobilier et Private Equity

Avec Le PER Eres,
bénéficiez d'une
gestion pilotée à la
carte

Donner à votre gestion pilotée une dimension ISR

Pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise auxquels nous faisons face actuellement, Eres propose des profils de gestion pilotée répondant à certains critères de sélection ISR, tels que :



Projets
impactants



Gestion de
l'eau et des
déchets



Diminution /
réduction de gaz à
effet de serre



Diminution /
réduction
d'électricité



Informar les
investisseurs &
épargnants



Egalité salariale
Femmes-Hommes



Transparence sur la
rémunération
des dirigeants



Politique d'exclusion
sectorielle
(charbon, tabac...)

L'obtention d'un label ISR (Investissement Socialement Responsable) ne garantit pas la performance financière du fonds ni la prise en compte systématique de l'ensemble des critères de développement durable. Ce label atteste uniquement du respect par le fonds d'un certain nombre d'exigences en matière de méthodologie et de transparence dans la sélection des investissements intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Les investisseurs doivent se référer à la documentation réglementaire et commerciale du fonds pour une information complète sur ses caractéristiques, ses risques et ses objectifs d'investissement.

A close-up photograph of a woman with short blonde hair and tortoiseshell glasses, smiling warmly. A young girl's hand with blue nail polish is resting on her shoulder. The background is a soft-focus bokeh of green foliage and yellow light. A light blue rectangular box is overlaid on the right side of the image.

Les frais

Principaux frais du contrat

Montant minimal de versement initial : 500€
Montant minimal de versement initial en cas de transfert : 50€
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 25€

Frais de gestion du plan

| Frais de gestion maximum du plan | | | Frais maximum ponctuels | | |
|--|---------------------------|-------|---|--|---|
| Encours Euro (Constitution) | | 1,0% | Frais sur versement | | 4,80% du montant versé |
| Encours Euro (Phase de rente) | | 1,0% | Frais de transferts sortants (sur les droits individuels) | 1% les 5 premières années du contrat, 0% ensuite | |
| Encours sur support d'attente (délai de renonciation) | | 1,0% | Frais de transfert entrant | | 4,80% |
| UC Gestion Libre | | 1,00% | Frais d'arbitrages | | 0,5% du montant arbitré, un arbitrage gratuit par an |
| UC Gestion Pilotée | | 0,9% | Frais de sortie | | Transfert avant 5 ans : 1%
Gestion annuelle du support en rente : 1,0% |
| SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) <i>en moyenne voir annexe financière</i> | 10% des dividendes versés | | | | |

Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau. L'ensemble des frais du PER Eres est disponible dans les conditions générales du contrat.

contact@eresgroup.com

 Nous sommes à votre écoute

Avertissements :

Communication à caractère commercial. Les investissements en épargne retraite sont des placements long terme. Il existe des risques de perte en capital et les rendements ne sont pas garantis. La liquidité est limitée et les conditions de déblocage sont réglementairement limitées.

Vous êtes invité à consulter les documents d'information (Document d'information Clé, Notice d'information etc) présentant l'ensemble des caractéristiques, des risques et des frais afférents à l'investissement avant toute décision d'investissement

Le PER ERES, assuré par SwissLife, est un Plan d'Epargne Retraite Individuel sous la forme contrat de retraite supplémentaire à adhésion individuelle et facultative. Les garanties de ce contrat peuvent être exprimées en unités de compte ou en euros. Pour la part des garanties exprimées en unités de compte ou en parts de provision de diversification, les montant investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Ce document est édité par l'équipe Eres Patrimoine, pour le compte d'Eres Assurances
Eres Assurances, S.A.S immatriculée au RCS Paris sous le n° 809 096 233 sise au 115 rue Réaumur 75002 Paris dont le capital social est 1 664 627,07€, N° ORIAS (www.orias.fr) 15002233 comme courtier en assurances sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris. Membre de l'association professionnelle CNCEF.

SwissLife Assurance Retraite – Fonds de retraite professionnelle supplémentaire – Société anonyme au capital de 114 877 635,60 euros – RCS Nanterre 892 188 046 – Siège social : 1, rue Bellini - 92800 Puteaux. Entreprise d'assurance régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

